



---

*Bulletin de presse ★ Press release ★ Pressemitteilung*

PR-23.11.2005-fr

**DIRECTIVE SERVICES :  
LE RESULTAT DU VOTE AU PARLEMENT EUROPEEN EST  
INACCEPTABLE POUR LA CESI**

La réaction de la CESI au vote de la commission « marché intérieur » du Parlement européen s'est traduite par un net rejet du projet de directive sur les services.

Selon M. Helmut Müllers, Secrétaire général, « le résultat du vote, marqué par une majorité conservatrice et libérale, s'éloigne clairement des propositions d'amendement, raisonnables à notre sens, formulées par le rapporteur Evelyne Gebhardt et est inacceptable pour les syndicats indépendants ».

A cette occasion, la CESI revient sur ses deux principales revendications : 1. Les services d'intérêt économique général doivent être exclus du champ d'application de la directive. 2. Malgré les restrictions décidées par la commission, le maintien du principe du pays d'origine reste inacceptable aux yeux de la CESI.

« Tout de même, la majorité des membres de la commission a décidé que les services sanitaires devaient être exclus du champ d'application de la directive. Voilà une lueur d'espoir », a déclaré le Secrétaire général de la CESI.

Pour M. Müllers, une amélioration du projet de directive est indispensable : « L'Europe traverse une grave crise de confiance. Les citoyens attendent des signes positifs de Bruxelles. Dans sa forme actuelle, la directive services ne contribuerait certainement pas à restaurer la confiance. Les membres du Parlement européen devraient en tenir compte au moment du vote en plénière. Quoiqu'il en soit, la CESI poursuivra son travail de persuasion ! »

*Questions et contact : Jürgen Noack, tél. : +32(0)2 282 18 70, email : [noack@cesi.org](mailto:noack@cesi.org)*

DOC/CESI-335/2005